

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO

Entreprise Non Soumise à Agrément

En partenariat
Avec la
Chambre d'Agriculture

OBJECTIF

Vous permettre de renouveler votre certificat individuel déjà en votre possession.

Cette formation vise l'actualisation des connaissances et non leur acquisition.

PROGRAMME

Le renouvellement doit être fait entre le 3ème et le 6ème mois avant la date d'échéance. Si vous passez ce délai, vous devrez refaire une formation complète pour obtenir à nouveau un certiphyto.

- Mise à jour sur la réglementation et la sécurité environnementale.
- Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives.

Une attestation sera remise à l'issue de la journée.

PUBLIC

Agriculteurs.
Toute personne relevant du régime agricole

DATE

Mercredi
16 déc. 2020

9h à 17h

LIEU

Centrexpert

ANIMATEUR

Un Conseiller de la Chambre d'Agriculture

CONDITIONS

Frais de participation : Gratuit sous réserve prise en charge Vivéa

Le repas peut être pris en commun avec l'animateur
Participation aux frais de repas 20 € TTC